Numéros utiles

	Aide médicale urgente *Gratuit - 24 h/24* *À partir de n'importe quel téléphone, cabine, même GSM hors réseau*	**100** (en Belgique) **112** (en Europe)
	Police fédérale *Obligatoire en cas d'accident avec des blessés si le recours au 100 ou 112 ne s'impose pas.*	**101**
	AG team	**078 15 4000** De l'étranger : +32 (0)2 664 49 51
	Card Stop	**070 344 344**
	Centre des grands brûlés	**02 268 62 00** **071 10 6000**
	Croix-rouge de Belgique *Transport non urgent en ambulance*	**105**
	Centre Antipoisons	**070 245 245**

AG INSURANCE

INFOS UTILES

Que faire en cas d'accident ? 3

- Les gestes de sécurité 3
- Comment remplir le Constat Européen d'Accident ? 4

Que faire en cas de vol ? 6

Que faire en cas d'incendie ? 7

Quels accessoires sont obligatoires dans votre voiture ? 8

Quelques conseils utiles 9

- Respectez la distance de freinage sur route humide. 9
- Chargez correctement votre voiture. 10
- Documents de bord 11
- Zones bleues 11

Check-list : êtes-vous bien assuré ? 12

Besoin d'un bloc-notes ? Allez à la page... 14

Que faire en cas d'accident ?

Les gestes de sécurité

- Restez **calme**.
- Allumez les **4 feux indicateurs de direction**.
- Enfilez votre gilet réfléchissant et ce, de préférence avant de sortir du véhicule. Ne le déposez donc pas dans le coffre.

S'il y a des blessés :

- appelez, si la gravité des blessures le justifie, le **n° 100** qui avertira les secours et la police.
- **Faites directement appel à la police** – la loi vous y oblige – lorsque le recours au n° 100 ne s'impose pas.
- **Notez les nom, adresse et numéro de téléphone des personnes blessées sur le constat avant leur départ.**

S'il n'y a que des dégâts matériels :

- Si vous **gênez la circulation**, déplacez le véhicule au plus vite en restant le plus proche possible du lieu de l'accident.
  Vous pouvez éventuellement marquer l'emplacement des 4 angles de la voiture au sol à l'aide d'une craie.
- **Disposez le triangle de sécurité** si vous n'êtes pas sur un endroit de stationnement.

Agglomérations	30 mètres ou *moins, si pas possible, même sur le toit de la voiture*	*+/- 40 pas*
Voies publiques	30 mètres	*+/- 40 pas*
Autoroute	100 mètres	*+/- 130 pas*

- **Des photos peuvent être utiles.**
  Si vous en prenez, veillez à avoir des vues globales de la situation :
  - les voitures en cause,
  - l'endroit,
  - la signalisation en place…

Mettez-vous en sécurité !
Sur l'autoroute, par exemple :

- **Ne restez pas près de la voiture**.
- Passez de **l'autre côté des barrières** de sécurité.
- Vous êtes à proximité d'un **talus** ?
  Mettez-vous en hauteur.

Comment remplir le Constat Européen d'Accident ?

Pour vous aider à réagir de la meilleure façon : prenez le temps de consulter le mode d'emploi au verso du Constat amiable – Déclaration d'accident.

Evitez **l'erreur** la plus **courante** : le **croquis** mal dessiné !

Même si vous êtes en droit : avec un croquis mal dessiné ou faussé par le conducteur de l'autre véhicule, vous pouvez vous retrouver responsable de l'accident !

Conseils

- **Vous ne devez pas être un grand dessinateur**. Soyez juste exact, pensez aux proportions, à la précision… rien ne vous empêche de faire **un brouillon** sur un autre papier avant de compléter le constat.

- **Prenez votre temps** et :
  - tracez les voies,
  - placez les véhicules au moment du choc,
  - indiquez la direction des véhicules par des flèches,
  - mentionnez les signaux routiers,
  - précisez le nom des rues ou des routes, le numéro des maisons.

- **Si l'autre personne réalise le croquis**, vérifiez-le minutieusement et ne signez que si vous êtes d'accord avec les moindres traits et informations.

  La partie consacrée aux circonstances est également primordiale, veillez à bien cocher toutes les cases qui correspondent à la situation.

  Si vous n'êtes pas d'accord, restez sur votre position. Complétez le constat en fonction de votre propre situation « Qu'est-ce que j'ai fait, moi ?» et mentionnez dans les observations et/ou sur le croquis que vous n'êtes pas d'accord.

Que faire en cas de vol ?

Sac-jacking & Car-jacking

Votre vie est plus importante que votre sac ou votre voiture, ne la mettez pas en danger. Evitez toute confrontation physique ou morale, obtempérez.

▸ **1** Appelez le **070 344 344**

pour bloquer vos cartes de crédit.

▸ **2** Avertissez la police et allez porter plainte.

Conseil

Vous pouvez **porter plainte** dans n'importe quel bureau de police. Il est cependant conseillé de porter plainte dans le bureau de police de la commune où le vol a eu lieu. Les agresseurs opèrent souvent au même endroit, il y a donc plus de chance de les identifier dans la commune de l'agression.

Prévention contre le vol

Ne laissez rien de visible dans votre voiture. L'idéal étant de **ne rien laisser** : si possible, emportez donc aussi les documents de bord quand vous quittez le véhicule.

Bonne idée !

Laissez des lingettes dans votre voiture pour **enlever les traces** de ventouse GPS sur le pare-brise.

Conservez des copies de vos documents de bord chez vous (elles sont nécessaires pour la déclaration de vol).

Que faire en cas d'incendie ?

Un réflexe à éviter !

En général, le foyer incendiaire se forme dans le compartiment à moteur. Notre premier réflexe ? **Ouvrir le capot** pour pulvériser la poudre. C'est le geste à ne pas faire ! L'air va en effet attiser le feu.

Il est conseillé de déverrouiller le capot de l'intérieur pour le soulever de quelques centimètres, d'insérer le diffuseur de l'extincteur dans l'ouverture et de procéder à une première extinction. Il s'agit ensuite d'ouvrir le capot avec des gants et de terminer l'extinction.

Notre conseil

Inutile de prendre le moindre risque !

Quels accessoires sont obligatoires dans votre voiture ?

Le gilet réfléchissant et le triangle de danger

Tout conducteur **en panne ou impliqué dans un accident** doit porter un **gilet de sécurité** aux endroits où il est interdit de stationner.

Agglomérations	30 mètres ou *moins, si pas possible, même sur le toit de la voiture*	*+/- 40 pas*
Voies publiques	30 mètres	*+/- 40 pas*
Autoroute	100 mètres	*+/- 130 pas*

Un extincteur d'incendie

- Au moins 1 (à portée de main du conducteur).
- **Avez-vous récemment regardé la date limite d'utilisation ? Celle-ci ne peut pas être dépassée.**
- Le sceau ne peut pas être brisé.

Une trousse de secours

- 1 (à portée de main du conducteur).
- Contrôlez régulièrement le contenu de la trousse.

Non-obligatoires mais parfois nécessaires dans votre voiture :

- une roue de secours,
- un câble de remorquage,
- un câble permettant de recharger une batterie,
- un deuxième extincteur d'incendie,
- un cric,
- un feu clignotant portable.

L'alcootest n'est pas encore obligatoire en Belgique mais il le sera en France à partir du 1er juillet 2012.

Quelques conseils utiles

Respectez la distance de freinage sur route humide

Sur une **chaussée humide**, en passant de 30 km/h à 120 km/h (soit, une vitesse multipliée par 4), la distance de freinage est multipliée par 9 !

Tableau qui invite à réfléchir et à garder ses distances !

Vitesse	Distance de freinage totale parcourue
30 km/h	**14,6 m**
50 km/h	31,4 m
70 km/h	53,8 m
90 km/h	81,8 m
120 km/h	**134,3 m**

Ceci sont des distances moyennes données à titre indicatif. Il y a encore d'autres facteurs qui interviennent comme l'état du véhicule, de la route, la concentration du conducteur…

Chargez correctement votre voiture

- **Si l'objet dépasse du coffre.**
  Vous devez fixer la porte du coffre pour qu'elle ne balance pas de haut en bas. Laissez une sangle dans son coffre peut donc être utile en cas d'imprévu.

  - Le chargement ne peut pas dépasser l'extrémité arrière du véhicule de plus de **1 m** !
  - **3 m** si l'objet est indivisible et **avec panneau d'avertissement réfléchissant**.
  - La nuit, le panneau doit être muni d'un feu rouge et de catadioptres orange.

- **Sur le toit.**
  Le chargement ne peut pas dépasser à l'avant l'extrémité de la carrosserie.

- **Ne dépassez pas le poids maximal autorisé par votre véhicule.**
  Vous le trouverez sur la plaque d'identification ou dans le manuel de votre voiture. Sachez que la police peut contrôler le poids, même à l'étranger et vous risquez une amende.

- **Disposition du chargement.**
  Placez les objets les plus lourds au fond du coffre, au centre de la voiture afin de ne pas mettre trop de poids sur l'axe arrière.

- **Adaptez votre conduite, la hauteur des phares, surgonflez vos pneus de 0,3 bar à froid.**
  Une voiture à pleine charge a moins de stabilité, elle ne se comporte pas et ne se contrôle pas de la même manière. Dans ce cas, de longs trajets sont également très usants pour votre voiture, pensez-y quand vous partez en vacances !

Documents de bord

Le permis de conduire et les documents de bord originaux sont obligatoires. Vous ne pouvez pas circuler avec de seules copies.

Zones bleues

Le disque à deux fenêtres (heure d'arrivée et de départ) n'est plus autorisé.

Le disque de stationnement européen est d'application.

Bon à savoir !

- **Si vous arrivez à 12 h 05,** vous pouvez placer la flèche sur 12 h 30.
- **Si vous arrivez à 12 h 00,** vous pouvez également placer la flèche sur 12 h 30.
- **Stationnement autorisé durant 2 heures maximum,** sauf si un panneau additionnel précise une durée de stationnement plus courte.
- **Du lundi au samedi,** de 9 h 00 à 18 h 00.

Check-list : êtes-vous bien assuré ?

☐ **Responsabilité Civile**

Seule assurance obligatoire, elle couvre les dommages occasionnés à des tiers ou à vos passagers si vous êtes en tort.

☐ **Couverture pour votre nouvelle voiture**

La Petite Omnium : Multirisques. Elle vous indemnise en cas de vol du véhicule, effraction, incendie, bris de vitrages, dégâts de tempête, grêle, inondation ou collision avec un animal.

☐ **L'Omnium**

En plus de la Multirisques, elle vous couvre en Dégâts Matériels pour tous les dommages occasionnés à votre véhicule, par vous-même (en droit ou en tort) ou par d'autres, même en cas de vandalisme.

☐ **Couverture Accidents pour le conducteur**

Si vous êtes en tort, en tant que conducteur, vous n'êtes pas indemnisé pour les lésions corporelles via l'assurance R.C. Auto. L'assurance du conducteur couvre les dommages corporels de tout conducteur autorisé de votre véhicule, même s'il est responsable de l'accident.

☐ **Protection juridique**

Protection juridique en tant que victime ou responsable d'un accident avec votre voiture ou dans le cas d'un différend contractuel avec un professionnel (vendeur, garagiste…).

☐ **Assistance pour personnes et véhicules en Belgique et à l'étranger**

Et toujours…

- L'indemnisation rapide et efficace via votre courtier et AG Team.
- Les conseils professionnels et personnalisés de votre courtier.

Numéros utiles

	Child Focus	116 000
	Médecins de garde à Bruxelles SOS médecins Bruxelles Dans les autres régions	02 479 18 18 02 513 02 02 1307
	Dentistes de garde	02 426 10 26
	Pharmacies de garde	0900 10 500
	Vétérinaires de garde	02 479 99 90
	Télé-Accueil (*situation de crise sociale, morale ou psychologique*)	107

AG Insurance sa – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be/broker
Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50

Editeur Responsable : Nathalie Chevalier

0079-2433830F-18042012